

rance, mais la justice. Nous sommes un des peuples fondateurs et nous voulons être traités, dans les dix provinces, comme les autres Canadiens et, en particulier, comme les Canadiens de langue anglaise, dont nous voulons être les égaux.

Nous avons pratiqué la tolérance, mais, actuellement, il y a sursaut chez la jeune génération de ma province et même chez ceux d'âge moyen et d'âge mûr contre cette espèce de préjugé qui bannissait nos gens de langue française du service civil, parce qu'ils ne savaient pas suffisamment l'anglais et qui les empêchait d'obtenir de l'avancement. Ce temps est fini maintenant. Nous nous sommes donné le mal d'apprendre l'anglais et nous voulons avoir accès à toutes ces promotions. Nous exigeons que tous les autres fassent comme nous. Qu'ils apprennent la langue seconde s'ils veulent être rétribués avec l'argent de nos taxes. Nous y songeons depuis 100 ans.

Nous avons été brimés alors qu'on nous disait, avec dédain, il n'y a pas plus de 25 ans: «Speak white!» Nous avons enduré cela pendant 200 ans, monsieur l'Orateur.

Alors que nous étions en nombre suffisant, dans certaines provinces, alors qu'après l'Acte de la cession du Canada français à l'Angleterre, on nous avait promis de nous conserver ces droits sacrés, nous avons été obligés de financer nos écoles à même nos deniers, après avoir payé d'autres taxes pour les écoles anglaises auxquelles nous n'avions pas accès.

On nous a éliminés pendant 200 ans au sein de la Fonction publique, financée à même nos taxes. On nous a obligés d'apprendre l'anglais, et nous l'avons appris.

En dépit de cela, nous avons bien traité les Anglo-Canadiens. Nous avons participé aux guerres que le Canada a menées et nous y avons laissé un grand nombre de nos fils.

Si, actuellement, il y a du séparatisme au Québec, c'est la faute des fanatiques qui s'opposent à ce projet de loi, comme ils se sont opposés à l'adoption du drapeau canadien, qui s'opposent à ce que les Canadiens français soient traités sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens. Ce sont eux les fauteurs de désordre et les fomentateurs du séparatisme au pays. Nous essayons de leur faire comprendre que nos jeunes gens n'accepteront pas d'être traités comme des colons, des esclaves ou des citoyens de seconde classe. Et ceux qui ne veulent pas le comprendre auront peut-être la responsabilité de voir la robe de la Confédération déchirée et de voir ce pays divisé en plusieurs factions.

Quand je les vois se lever pour protester contre les excès de nos séparatistes, contre les excès de ceux qui, chez nous, font preuve d'une certaine étroitesse d'esprit—il s'en trouve un peu partout—et qui réclament l'u-

nilinguisme intégral ou qui ne désirent pas qu'un traitement égal soit accordé aux jeunes Québécois de langue anglaise et à ceux de langue française dans les écoles, je dis qu'ils devraient être les derniers à dénoncer cette situation, puisqu'ils en sont les responsables ou parce qu'ils sont les fils de ceux qui en sont les responsables.

Nous qui, dans la province de Québec, sommes des fédéralistes qui n'ont pas peur d'afficher leurs convictions et leurs principes partout au Canada, nous qui, dans le Québec, avons, depuis des générations, respecté tous les Canadiens qui demeuraient chez nous et ne parlaient pas notre langue, nous qui, dans le Québec, nous sommes imposé d'apprendre l'anglais, même dans des secteurs où nous n'avions pas à l'apprendre, car nous avons le droit, aujourd'hui, de demander à tout le reste du pays de nous respecter, de pratiquer ce dont nous avons donné l'exemple pendant 200 ans.

C'est pour ces raisons, monsieur l'Orateur, que je m'opposerai à tous ces amendements qui ne sont que de la poudre jetée aux yeux pour essayer de mettre des entraves à l'adoption de ce projet de loi qui arrive à point et peut-être en retard, comme le disait l'honorable député de Champlain.

Et quand j'entends l'honorable député rire de cela et traiter ce sujet à la légère, je lui dis que c'est avec des attitudes d'esprit aussi mesquines que la sienne que nous continuerons de voir ces divisions régner au Canada.

Si un jour le Québec devait se séparer du reste du pays, l'honorable député et ses semblables en seraient les responsables et ils devraient répondre de leurs actes devant le reste du pays.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots, en partie à cause de l'intervention du député de Crowfoot (M. Horner), il y a quelques instants. Il a laissé entendre que si je n'étais pas ici lors du vote à l'étape de la deuxième lecture du bill, c'est que je craignais de faire connaître officiellement mon attitude. Pour sa gouverne, qu'il me soit permis de lui dire que si je n'étais pas ici, c'est parce que le premier ministre du gouvernement conservateur du Manitoba avait jugé bon de décréter des élections et, à titre de citoyen du Manitoba, j'avais cru devoir jouer un modeste rôle dans ces élections.

Le 26 mai, j'ai fait des commentaires sur le projet de loi et j'ai exposé très clairement mon attitude. Je tiens à en citer un paragraphe.

M. Horner: Vos commentaires doivent porter sur l'amendement.